



## FAITS SAILLANTS FISCAUX DES ESTIMATIONS 2020-2021 DE LA SASKATCHEWAN

Le 18 mars 2020, la ministre des Finances, Donna Harpauer, a présenté les estimations pour l'année 2020-2021, révélant les plans de dépenses pour l'année qui vient. Les prévisions des recettes n'ont pas été fournies en raison de la pandémie COVID-19 qui a un impact sur les marchés mondiaux. Un budget complet avec les prévisions des recettes devrait être présenté plus tard cette année.

Les estimations présentées font état de 14,15 milliards \$ de dépenses gouvernementales, soit une augmentation de 3,1 % sur l'année 2019-2020, et couvrent les investissements et les dépenses en soins de santé, l'éducation, les services sociaux et les infrastructures. Les dépenses incluent un investissement record de 5,77 milliards \$ dans les soins de santé, soit une augmentation de 3,8 % sur l'année précédente.

Quant au volet de l'impôt sur le revenu, il n'y a aucune augmentation ou diminution aux taux d'imposition de société ou de particulier pour 2020 présentées dans les estimations.

Les pages suivantes résument les changements annoncés. Prenez note que ces changements demeurent toujours des propositions jusqu'à ce qu'elles soient adoptées par le gouvernement provincial.

## QUESTIONS FISCALES PERSONNELLES

### Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et les tranches d'imposition

Les Estimations ne modifient pas le taux d'impôt sur le revenu des particuliers de 2019. Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition de la Saskatchewan et les tranches pour 2020.

Fourchette de revenu imposable	Taux d'imposition 2020
Premiers 45 225 \$	10,5 %
45 226 \$ à 129 214 \$	12,5 %
Plus de 129 214 \$	14,5 %

Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition marginaux les plus élevés combinés des gouvernements fédéral et provincial pour 2020, pour différents types de revenus.

Type de revenu	Taux d'imposition combiné 2020
Revenu régulier	47,50 %
Gains en capital	23,75 %

Dividendes déterminés	29,64 %
Dividendes non déterminés	40,37 %

## Réindexation du système fiscal personnel

La province envisage d'introduire la réindexation du système fiscal personnel de la Saskatchewan au taux national de l'inflation, commençant avec l'année d'imposition 2021.

## Allocation logement de la Saskatchewan

Un montant de 3,4 millions \$ est alloué pour lancer la nouvelle Allocation logement de la Saskatchewan. L'allocation vise à rendre plus abordable l'accès au logement pour les personnes ou les familles qui nécessitent un soutien à la location.

## QUESTIONS FISCALES POUR SOCIÉTÉS

### Taux d'impôt sur le revenu des sociétés

Les Estimations ne recensent aucun changement proposé aux taux d'impôt sur le revenu des sociétés. Le tableau présenté ci-dessous indique les taux d'imposition de la Saskatchewan et la limite pour petites entreprises pour 2020.

Catégorie	Taux d'imposition 2020
Taux général	12 %
Taux de traitement et fabrication	10 %
Taux pour revenu de placement	12 %
Taux pour petite entreprise	2 %
Limite pour petite entreprise	600 000 \$

Le tableau ci-dessous indique les taux d'impôt sur le revenu des sociétés combiné des gouvernements fédéral et provincial pour 2020, pour différents types de revenus gagnés par une Société privée sous contrôle canadien (SPCC).

Type de revenu	Taux d'imposition combiné 2020
Revenu de petite entreprise	11,0 %
Revenu actif de plus de 500 000 \$/600 000 \$	17,0 %/27,0 %
Revenu de traitement et fabrication	25,0 %
Revenu de placement	50,7 %

### Remboursement de la taxe de vente provinciale

Les Estimations proposent un remboursement de la taxe de vente provinciale (TVP) jusqu'à 42 % de la TVP payée (jusqu'à 350 000 \$, excluant le terrain) pour la construction d'une nouvelle maison. Cela vise à aider l'industrie de la construction les familles qui désirent acheter une nouvelle maison.

## Programme d'investissement dans l'infrastructure pétrolière

Ce tout nouveau programme représente une incitation fiscale à la croissance, administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources, afin de soutenir les nouveaux pipelines et ceux élargis, ainsi que les nouveaux terminaux de pipeline, pour acheminer le pétrole vers les marchés.

## Incitation fiscale d'exportateur pour le traitement et la fabrication

L'incitation fiscale d'exportateur pour le traitement et la fabrication (T&F) sera prolongée de trois ans. Cette incitation propose des crédits d'impôt non remboursables aux sociétés admissibles qui augmentent le nombre de leurs employés T&F à temps plein au-dessus de celui de 2014.

## Secteur agricole

Deux nouvelles incitations fiscales de croissance seront également introduites. Une incitation pour la technologie agricole soutiendra l'application de technologies numériques émergentes et permettra d'attirer en Saskatchewan des entreprises œuvrant dans le domaine de la technologie agricole. Une nouvelle incitation pour les engrais chimiques stimulera les investissements dans le domaine des engrais chimiques de la Saskatchewan.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Cette communication est publiée par CI Investments Inc. (« CI »). Tout commentaire et information contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'information et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels de placement. Les données et les renseignements fournis par CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts. Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou de placement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de cette communication ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger cette communication aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de CI.

Placements CI® et la conception graphique de Placements CI sont des marques déposées de CI Investments Inc. « Partenaire de confiance en matière de patrimoine<sup>MC</sup> » est une marque de commerce de CI Investments Inc.

©CI Investments Inc. 2020. Tous droits réservés.

Publication : 19 mars 2020.



2, rue Queen Est, 20<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 3G7 | [www.ci.com](http://www.ci.com)

**Siège social/Toronto**  
416-364-1145  
1-800-268-9374

**Calgary**  
403-205-4396  
1-800-776-9027

**Montréal**  
514-875-0090  
1-800-268-1602

**Vancouver**  
604-681-3346  
1-800-665-6994

**Service à la clientèle**  
1-800-792-9355